Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213300049-20261014-DEL202610098-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2026

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus :	23
Nombre membres élus en exercice :	23
Présents :	18
Représentés :	03
Votants :	21
Absents :	02

Date de la convocation :
8 octobre 2026

Certifié exécutoire, compte tenu de l'envoi en Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026 À 18H00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Nicolas MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints au Maire ;
Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Sylvie FRADIN, Stéphanie LAHURE, Marine SAAD, Lilian LOPEZ, Romain RITOU, Alain ARTIERE, Delphine MALVOISIN, Grégory BORTOLATO, Eléonore LAPORTA, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Sophie DAGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO, Christophe BOURDIEU donne procuration à Marie-Pierre FETIS, Antoine VIGNAUD donne procuration à Lilian LOPEZ

ABSENT(S) : Sébastien BROUSTET, Leïla LEGLISE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Florence ALBANESE

DÉLIBÉRATION N° 098 10 2026 – DIRECTION GÉNÉRALE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA COMMUNE DU PORGE SUITE AUX INCENIDES DE JUILLET 2026

Présentation par M. Le Maire

Les incendie d'une ampleur sans précédent qui ont frappé la Gironde et les Landes l'été dernier ont provoqué des conséquences humaines, sociales, économiques et environnementales considérables.

Face à cette catastrophe, le Conseil Municipal d'Ambès exprime sa profonde solidarité à l'égard de toutes les personnes sinistrées, des familles évacuées et des habitants confrontés à cette épreuve. Le Conseil municipal tient également à rendre un hommage solennel aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, aux personnels de la sécurité civile, aux forces de sécurité, aux agriculteurs, aux agents publics, aux élus locaux, aux associations et aux nombreux bénévoles qui ont protégé sans relâche les populations et les biens et ont lutté contre les incendies dans des conditions particulièrement éprouvantes.

La Commune du Porge s'est retrouvée encerclée par le front des flammes et fut la plus durement touchée. Près de 7000 hectares de forêts y sont partis en fumée et plus de 180 habitations y ont été endommagées ou totalement détruites.

Parce que la solidarité entre Collectivités constitue l'un des fondements de l'action publique locale, il est proposé d'attribuer une aide financière exceptionnelle de 1000 € à la Commune du Porge, afin de contribuer à ses actions d'accompagnement social et d'aide aux sinistrés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **ATTRIBUE** une aide financière exceptionnelle de 1000 € à la Commune du Porge ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré le 14 octobre 2026
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

MAIRIE D'AMBÈS 33810

Le Secrétaire de séance,
Florence ALBANESE